



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2025/04/40

OBJET

**Convention de Partenariat entre la
Communauté de communes de Petite
Camargue (CCPC) et l'ADIL du Gard (2025-
2026)**

Séance du 22 avril 2025

Date de convocation : 16 avril 2025

Membres en exercice : 37

20 présents – 29 votants

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux avril, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur André BRUNDU.

Présents

André BRUNDU, Président – Jean DENAT, 1^{er} Vice-Président, Joël TENA, 2^{ème} Vice-Président, Mylène CAYZAC, 3^{ème} Vice-Présidente, Véronique VAUTRIN, 5^{ème} Vice-Présidente, Éric BERRUS, 6^{ème} Vice-Président, Didier LEBOIS, 8^{ème} Vice-Président, Bruno PASCAL, 9^{ème} Vice-Président, Jean-Paul GERAUD, 11^{ème} Vice-Président – Christian SOMMACAL, 2^{ème} Membre délégué – Mesdames Véronique BENEZET, Francine CHALMETON, Annick CHOPARD, Laurence EMMANUELLI, Martine KUFFER, Rachida OUJEDDOU, Isabelle PINON, Nelly RUIZ et Françoise TURRIBIO, Conseillères Communautaires – Monsieur Jérémy PEREDES, Conseiller Communautaire.

Absents ayant donné procuration

- Monsieur Jean-Paul FRANC a donné procuration à Véronique VAUTRIN
- Monsieur André MEGIAS a donné procuration à Jean-Paul GERAUD
- Monsieur Jean-François THOMAS a donné procuration à Mylène CAYZAC
- Madame Christiane ESPUCHE a donné procuration à Christian SOMMACAL
- Madame Katy GUYOT a donné procuration à Jean DENAT
- Madame Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Laurence EMMANUELLI
- Monsieur Farouk MOUSSA a donné procuration à Francine CHALMETON
- Monsieur Mohammed TOUHAMI a donné procuration à Bruno PASCAL
- Monsieur Rodolphe RUBIO a donné procuration à Annick CHOPARD

Absents excusés

Leila AMROUT – Nadia BELAOUNI - Carole CALBA – Serge GARNIER - Bernadette MAUMEJEAN – Jean-Louis MEIZONNET - Sandrine RIOS

Absent

Christophe TICHET

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Nelly RUIZ, a été désignée.

RAPPORTEUR : Jean DENAT

EXPOSE

La CCPC, confrontée à des enjeux majeurs en matière d'habitat (Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville à Vauvert, tension sur la demande en logement social, risque inondation, croissance démographique), s'est engagée dans une politique proactive en matière de logement et cadre de vie.

Face aux récentes évolutions législatives (lois ALUR, Élan, Égalité et Citoyenneté), la CCPC a mis en place une Conférence Intercommunale du Logement (CIL) pour piloter les attributions de logements sociaux.

Depuis 2020, la Communauté de communes de Petite Camargue adhère à l'ADIL du Gard, ce qui lui permet de bénéficier des services que cette dernière propose à ses membres.

La Communauté de communes de Petite Camargue souhaite poursuivre ce partenariat en proposant une convention de deux ans, objet de la présente convention.

L'ADIL s'engage à mener deux missions principales :

- Information des particuliers :
 - Mise à disposition de juristes spécialisés pour des consultations gratuites, neutres et personnalisées.
 - Organisation de permanences hebdomadaires à la Maison de la Justice et du Droit de Vauvert (ou délocalisées si besoin).
 - Thématiques abordées : financement, attributions de logements sociaux, aides et prêts, urbanisme, droits de mutation, prévention des expulsions, lutte contre l'habitat indigne, etc.
- Accompagnement des politiques publiques :
 - Conseils et expertises juridiques personnalisées.
 - Diffusion de la revue "Habitat actualités" aux acteurs locaux.
 - Réalisation de bilans et portraits territoriaux (évaluation des attributions de logements sociaux en 2025 et portrait du territoire en 2026).
 - Accès aux données d'observation de l'habitat.

En contrepartie, la Communauté de communes de Petite Camargue verse une subvention annuelle à l'ADIL de :

- 15 400€ en 2025.
- 15 700€ en 2026.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 4 2° des statuts de la Communauté de communes de Petite Camargue relatif à sa compétence de Politique du logement et du cadre de vie ;

Vu le projet de convention de partenariat avec l'ADIL joint en annexe ;

Vu la délibération N° 2025/03/22 du 26 mars 2025 adoptant le Budget Principal 2025 de la Communauté de Communes ;

Vu l'avis de la commission « Habitat et cadre de vie » du 1^{er} avril 2025 ;

Vu l'avis de la commission « Finances, mutualisations et attribution des fonds de concours » du 7 avril 2025 ;

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 15 avril 2025 ;

Considérant que le partenariat avec l'ADIL contribue à mener les actions communautaires en matière d'Habitat.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'APPROUVER le projet de Convention de Partenariat entre la Communauté de communes de Petite Camargue (CCPC) et l'ADIL du Gard (2025-2026) ;
- d'AUTORISER Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, son représentant(e), à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

Le Président,

André BRUNDU



Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le 29/04/2025



ID : 030-243000593-20250422-D2025_04_40-DE

